

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
attribue le label EDUFORM
dans le cadre de la candidature du réseau de la formation professionnelle de l'académie d'Orléans-Tours
sur proposition de la commission nationale de labellisation EDUFORM du 04/12/2020

Au GRETA Berry

Sis : 27 boulevard Blaise Pascal
36019 CHÂTEAUROUX

n° Siren : 193600434

n° Siret : 19360043400024

n° de Déclaration d'activité : 2436P000236

n° d'enregistrement : 04-12-20Q01

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Les validités du label et de la certification expireront
le 13/12/2024.

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation
Fait à Paris, le 04/07/2022

Le label est attribué à la structure pour une durée de quatre ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾.

Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾ et de la conformité du GRETA Berry avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

La décision arrêtée le 14/12/2020 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°49 du 24/12/2020.

Sites du périmètre de labellisation :

CETAT - BOURGES
Collège Frédéric Chopin - AIGURANDE
Collège Stanislas Limousin - ARDENTES
Collège Rollinat - ARGENTON SUR CREUSE
Collège Georges Sand - AVORD
Collège Jules Verne - BOURGES
Collège Saint Exupéry - BOURGES
Collège Littré - BOURGES
Collège Jean Renoir - BOURGES
Collège Les Sablons - BUZANCAIS
Collège Le Clos de la Garenne - CHABRIS
Collège Colbert - CHATEAUROUX
Collège Jean Monnet - CHATEAUROUX
Collège Rosa Parks - CHATEAUROUX
Collège Axel Kahn - CHATEAUMEILLANT
Collège Les Capucins - CHATEAUROUX
Collège Beaulieu - CHATEAUROUX
Collège La Fayette - CHATEAUROUX

Collège Joliot Curie - CHATILLON SUR INDRE
Collège Romain Rolland - DEOLS
Collège Calmette et Guérin - ECUEILLE
Collège Saint Exupéry - EGUZON CHANTOME
Collège Honoré de Balzac - ISSOUDUN
Collège Diderot - ISSOUDUN
Collège Georges Sand - LA CHATRE
Collège Claude Debussy - LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
Collège Les Ménigouttes - LE BLANC
Collège Condorcet - LEVROUX
Collège Philibert Autissier - LIGNIERES
Collège Irène Joliot Curie - MEHUN SUR YEVRE
Collège Julien Dumas - NERONDES
Collège Vincent Rotinat - NEUVY SAINT SEPULCHRE
Collège Jean Moulin - SAIN GAULTIER
Collège Jean Valette - SAINT AMAND MONTROND
Collège Jean Moulin - SAINT AMAND MONTROND
Collège Hervé Faye - SAINT BENOIT DU SAULT

Collège Louis Armand - SAINT DOULCHARD
Collège Voltaire - SAINT FLORENT SUR CHER
Collège Louis Pergaud - SAINTE SEVERE SUR INDRE
Collège Francine Leca - SANCERRE
Collège Axel Kahn - SITE DU CHATELET
Collège Bethune - SULLY HENRICHEMONT
Collège Jean Rostand - TOUMON SAINT MARTIN
Collège Alain Fournier - VALENCAY
Collège Ferdinand de Lesseps - VATAN
Collège Albert Camus - VIERZON
Collège Ferdinand Leger - VIERZON
EREA - CHATEAUROUX
Lycée Rollinat - ARGENTON SUR CREUSE
Lycée Jacques Cœur - BOURGES
Lycée Marguerite de Navarre - BOURGES
Lycée Alain Fournier - BOURGES
Lycée Pierre-Emile Martin - BOURGES

Lycée Pierre et Marie Curie - CHATEAUROUX
Lycée Jean Giraudoux - CHATEAUROUX
Lycée Blaise Pascal - CHATEAUROUX
Lycée Balzac d'Alembert - ISSOUDUN
Lycée Polyvalent Georges Sand - LA CHATRE
Lycée Polyvalent - PASTEUR LE BLANC
Lycée Jean Moulin - SAINT AMAND MONTROND
Lycée Henri Brisson - VIERZON
LP Châteauneuf - ARGENTON SUR CREUSE
LP Jacques Cœur - BOURGES
LP Jean de Berry - BOURGES
LP Jean Mermoz - BOURGES
LP Vauvert - BOURGES
LP Les Charmilles - CHATEAUROUX
LP Jean Guehenno - SAINT AMAND MONTROND
LP Jean Moulin - SAINT AMAND MONTROND
LPO Edouard Vaillant - VIERZON

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique,
adjointe au directeur général

Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL

¹ Réglementation du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D.122-9-1 et D.122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » - en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »

² Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R.6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs.

